Le petit manuel du parfait…

Aquariussien…

Un petit mode d'emploi, afin que les nouveaux inscrits ne se sentent pas perdus lors des premiers entraînements ou les premières sorties.
Et pour rappeler quelques « règles de vie » aux plus anciens !
Il ne s'agit pas d'un règlement intérieur, juste d'un petit guide pour comprendre le club et son fonctionnement !

1 – Le fonctionnement du club :

Le club existe depuis 25 ans. Il compte généralement entre 60 et 75 adhérents chaque année.
Il s'agit d'une structure associative dans laquelle chacun s'investit, bénévolement, en fonction de ses envies et de ses possibilités.
Il ne peut vivre que si les adhérents veulent bien le faire vivre et participer à son fonctionnement, en participant à l'organisation des sorties, à l'Assemblée Générale, aux journées baptêmes, etc.
C'est là toute la différence avec une structure commerciale !

Le bureau est constitué de 9 membres :
Le président : représentant légal et juridique de l'association
Le vice-président : seconde le président, le remplace le cas échéant
Le directeur technique : chargé de l'organisation, de l'enseignement et de la sécurité, en mer comme en piscine
Le trésorier : gestionnaire du budget, garant de l'équilibre financier
Le secrétaire : chargé des inscriptions, des liens avec la Fédération
Le secrétaire adjoint : seconde le secrétaire
Le responsable matériel : chargé de la gestion et de l'entretien du matériel appartenant au club
L'adjoint au matériel : seconde le responsable matériel
Le responsable communication : chargé de la communication au sein du club

Le bureau se réunit 3 à 4 fois par an, afin de statuer sur différents points : organisation d'événements, budget, achat de matériel, etc.

Deux Assemblées Générales ont lieu chaque année. La présence de chacun des membres est nécessaire pour le bon fonctionnement du club. En cas d'absence, vous pouvez donner un pouvoir à un autre membre qui vous représentera lors des votes.

L'organisation des sorties en mer est assurée par des membres volontaires. C'est à la portée de tous, n'hésitez pas à vous porter volontaire. Les membres du bureau et les « anciens » sauront vous conseiller !

Des événements ponctuels peuvent être organisés durant l'année : journées baptêmes à la piscine, présence du club sur des stands, etc. Pour la bonne marche de ces événements, nous avons besoin de l'investissement d'une grande partie des membres.
Le club ne peut vivre que si vous voulez bien le faire vivre en participant à son fonctionnement et en donnant un coup de main ponctuel

2 – Les entraînements :

Ils ont lieu les mardis (de 21h à 22h) et vendredis (20h15 à 22h). Ils permettent de préparer des niveaux et de s'entraîner. Ils débutent généralement fin septembre/début octobre et se terminent fin mai/début juin. La piscine est fermée durant chacune des vacances scolaires.
Pour les personnes préparant le N1, une assiduité régulière est la garantie de progresser rapidement et participer au plus vite aux sorties en mer !

A l'issue des entraînements, il est de coutume d'aller boire un verre dans un café de la Croix-Rousse : renseignez-vous, vous êtes tous les bienvenus !!!

3 – Les sorties en mer :

Les sorties en mer ont lieu une fois par mois, entre septembre et juin. Le coût est de 160 euros. Cela comprend le transport, l'hébergement, les repas et les plongées. Le départ se fait le samedi matin (souvent très tôt…) à la piscine. Retour le dimanche soir (parfois très tard…).

Les inscriptions se font par le biais du site Internet : http://club.aquarius.free.fr
N'hésitez pas à demander votre login et mot de passe à Yann, notre webmaster.

Occasionnellement, il pourra être demandé aux participants d'amener un petit quelque chose à grignoter ou à boire. Mais cette participation doit rester volontaire, elle n'est pas une contrainte ou une obligation.
Pour chacune des sorties, les organisateurs recherchent des volontaires pour récupérer et rendre les minibus le vendredi soir précédent la sortie et le dimanche au retour. Si votre emploi du temps le permet, n'hésitez pas à vous porter volontaire !

Matériel : le matériel du club est stocké à la piscine entre octobre et début juin, puis chez les responsables du matériel. Ce matériel est utilisé lors des entraînements en piscine.
Vous pouvez également louer des détendeurs et des gilets stabilisateurs pour les sorties, au prix de 3 euros par élément.
La location se fait sur demande, au moment de l'inscription à la sortie. Le matériel est récupéré dans la semaine précédent la sortie, en présence d'un des responsables. Vous ne pouvez vous servir de façon autonome.
Le matériel doit être ramené à la piscine dans la semaine suivant la sortie.
Attention : pour des raisons de sécurité et d'assurance, le matériel loué ne peut être utilisé que dans le cadre des activités du club.

Le club ne loue pas de combinaison. Vous pouvez en trouver à la location dans tous les magasins de plongée de Lyon. Il est souvent possible d'en louer sur place, dans le club nous accueillant pour la sortie. Mais il faut se renseigner avant !

Durant la location, vous êtes responsable de ce matériel et de son entretien.

Quelques conseils :

- Ne transportez pas le matériel « en vrac » dans les coffres des minibus. Vous devez utiliser des sacs.
- Rinçage du matériel :
    - Détendeur : remettre le bouchon, rincer et faire tremper sans appuyer sur le bouton qui permet de faire fuser le détendeur. Egoutter et laisser sécher en enlevant le bouchon.
    - Gilet stabilisateur : rincer l'extérieur et l'intérieur : vider l'eau de mer en utilisant la purge basse. Mettre un peu d'eau par la purge haute ou par l'inflateur. Faire circuler, et vider de nouveau la stab. Faire sécher en la gonflant légèrement.
    - Combinaison, gants, chaussons : dans la baignoire, mais possible également en machine : programme court, sans essorage, sans lessive, avec un peu d'adoucissant. Bien penser à retourner la combinaison afin qu'elle sèche des deux côtés (idem pour le reste d'ailleurs !)

Ce qu'il ne faut pas oublier en sortie :

- le matériel de plongée, soit :
    - Palmes, masque, tuba
    - Combinaison
    - Détendeur
    - Gilet stabilisateur
    - Gants et chaussons
    - Ordinateur, phare, couteau, appareil photo, si vous en avez !
    - Papiers : licence, carte de niveau, carnet de plongée et certificat médical. Sans ces documents, vous ne pourrez pas plonger.

- Confort personnel, particulièrement l'hiver :
    - K-Way, polaire, coupe-vent pour le bateau
    - Bonnet
    - 2 maillots de bains (afin qu'il ait le temps de sécher…)
    - 1 serviette de bain
    - 1 ou plusieurs tee-shirts en lycra à mettre sous la combinaison

- Pour l'après/avant plongée :
    - Affaires de toilettes
    - Duvet, selon les sorties, à vérifier !
    - Pull chaud !
    - Deux sacs : un gros pour les affaires de plongées, un pour les affaires « sèches ».

Pour toutes les autres questions, idiotes ou non, pertinentes ou futiles, n'oubliez pas que nous sommes là pour vous répondre !